



Art de la Fugue

Fond de dotation au capital de 3 000 €

Siège social : 31 bis rue de Wissous – 91230 WISSOUS

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fond de dotation L'Art de la Fugue relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fond de dotation L'art de la Fugue à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fond de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fond de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

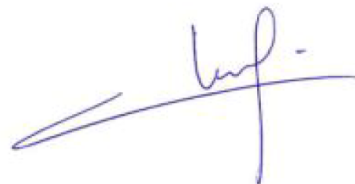
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes,

Le 13 juin 2022

Bruno MALIVOIRE

COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux Comptes de Paris



Bilan

Fonds de dotation L'art de la fugue - Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (document généré le 13/03/2022)

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations corporelles				
210000 - Immeubles, matériel informatique, mobilier	141 570,00		141 570,00	141 570,00
218000 - Autres immobilisations corporelles	2 839,00	2 179,19	659,81	1 606,14
Immobilisations mises en concession				
229000 - Droits des propriétaires	35 000,00		35 000,00	111 000,00
Autres immobilisations financières				
270000 - Participations financières	15,00		15,00	15,00
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de produits				
355000 - Produits finis	16 265,00		16 265,00	6 180,00
TIERS				
Débiteurs divers et créditeurs divers				
468700 - Produits à recevoir	75,00		75,00	485,00
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
511200 - Chèques à encaisser				
512001 - Banques - CC Eurocompte Asso Tranquilité n° 00020522201	3 776,30		3 776,30	1 679,19
512002 - Banques - Livret Partenaire Association n° 00020522203	12 304,20		12 304,20	21 287,66
Caisse				
531001 - Caisse du siège - CC Eurocompte Asso Tranquilité n° 00020522201				
Virements internes				
580000 - Virements internes				
TOTAL ACTIF	211 844,50	2 179,19	209 665,31	283 822,99

Passif

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
CAPITAUX		
Capital et réserves		
102200 - Fonds statutaire (à éclater en fonction des statuts)	3 000,00	3 000,00
103000 - Fonds associatif avec droit de reprise	35 000,00	111 000,00
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	174 225,47	168 021,57
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-4 402,48	-4 402,48
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)		6 203,90
129000 - Résultat de l'exercice (déficit)	-207,00	
TIERS		
Débiteurs divers et créditeurs divers		
468600 - Charges à payer	2 049,32	
TOTAL PASSIF	209 665,31	283 822,99

Compte de Résultat

Fonds de dotation L'art de la fugue - Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (document généré le 13/03/2022)

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
701000 - Ventes de disques		340,00
701001 - Ventes de produits finis (disques)	220,00	
701002 - Ventes de produits finis (bandes dessinées)	4 695,00	
706000 - Prestations de services		1 440,00
706001 - Prestations de services (accord et transport)	3 250,00	
706002 - Prestations de services (dédicace et envoi)	975,00	
708001 - Autres produits (location d'instruments)	3 060,00	2 100,00
708002 - Autres produits (recette concert)	2 770,00	901,00
713500 - Variation des stocks de produits	10 085,00	-340,00
740000 - Subventions d'exploitation	600,00	
750001 - Dons manuels affectés	11 526,00	13 745,00
758000 - Produits divers de gestion courante	30,00	50,00
Total	37 211,00	18 236,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
604000 - Achats d'études et prestations de services	-8 887,95	-30,00
606100 - Eau, Gaz, Électricité	-244,95	
606300 - Petit matériel		-62,00
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-134,68	
606800 - Autres matières et fournitures	-950,73	-86,32
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	-228,00	
613002 - Locations mobilières	-178,63	-406,63
614000 - Charges locatives	-375,00	-100,00
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-1 378,09	-1 378,09
618000 - Divers	-132,00	
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-4 770,00	-1 810,39
622600 - Honoraires (ex : comptables, juridiques)	-1 920,00	-1 560,00
623003 - Catalogues et imprimés	-225,60	-504,00
625001 - Voyages et déplacements	-1 208,66	-250,59
625600 - Missions	-320,88	
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-880,26	-85,45
627000 - Services bancaires et assimilés	-256,07	-225,14
641000 - Rémunérations du personnel	-7 800,00	-2 891,00
645000 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-4 580,71	-1 538,22

	PERIODE EN COURS	N-1
651600 - Droits d'auteur et de reproduction	-2 016,00	-173,00
Total	-36 488,21	-11 100,83
RESULTAT D'EXPLOITATION	722,79	7 135,17
PRODUITS FINANCIERS		
760000 - Produits financiers	16,54	15,06
Total	16,54	15,06
CHARGES FINANCIERES		
Total		
RESULTAT FINANCIER	16,54	15,06
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
AUTRES PRODUITS		
Total		
AUTRES CHARGES		
681120 - Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-946,33	-946,33
Total	-946,33	-946,33
RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES	-946,33	-946,33
TOTAL GENERAL	-207,00	6 203,90



Fonds de dotation L'art de la fugue
Annexe aux comptes annuels – Exercice 2021

1. – Présentation du fonds de dotation

1.1. – Identité, organisation

Le fonds de dotation L'art de la fugue, régi par l'article 140 de la loi 2008-776 du 4 août 2008, a été créé le 12 avril 2014.

Il a pour objet l'acquisition d'un orgue baroque espagnol du XVIIIème siècle, son installation à l'église St Eloi de Fresnes ainsi que de faire entendre cet instrument au public le plus large et de contribuer ainsi au rayonnement culturel de la ville de Fresnes.

1.2. – Faits caractéristiques de l'exercice

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 209 665,31 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 207 euros.

1.3. – Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. – Règles et méthodes comptables

2.1. – Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. – Référentiels comptables

Le fonds de dotation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

Le fonds de dotation s'est également conformé aux prescriptions du règlement n° 2009-01 du CRC du 3 décembre 2009 pour l'établissement de ses comptes. Cet avis, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, est relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

2.3. – Dérrogations aux principes comptables généraux

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.4. – Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice social est le septième exercice du fonds de dotation et a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

3. – Notes sur le bilan actif

3.1. – Les immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément aux règlements CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le matériel informatique est amorti de façon linéaire sur une durée de 3 ans. Toutefois, il n'est pas pratiqué d'amortissement de l'orgue – qui est un instrument historique – et des instruments anciens compte-tenu de leur non-dépréciation économique et financière.

3.2. – Les immobilisations financières

Il s'agit de la souscription d'une part sociale au Crédit Mutuel, comptabilisée pour sa valeur d'acquisition.

3.3 – Les créances

Néant

3.4. – Les valeurs mobilières de placement (VMP)

Néant

4. – Notes sur le bilan passif

4.1. – Les fonds associatifs

Ils sont composés de :

- La dotation initiale (3 000 euros) ;
- Les fonds associatifs avec droit de reprise (35 000 euros) constitués de la valeur des instruments de musique mis à disposition du fonds ;
- Le résultat antérieur affecté en report à nouveau conformément à la décision du conseil d'administration (169 822,99 euros) ;
- Le résultat de l'exercice (- 207 euros).

4.2. – Les subventions d'investissement

Néant

4.3. – Les provisions pour risques et charges

Néant

4.4. – Les provisions réglementées

Néant

4.5. – Les fonds dédiés

Néant

4.6. – Les dettes

Néant

5. – Notes sur le résultat

5.1. – Reconnaissance des produits

Les subventions d'exploitation

Le fonds de dotation a bénéficié de l'aide temporaire à l'emploi pour l'embauche de salariés déclarés au Guso dont les dates de début et de fin d'exécution de contrat se situent entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021.

Les dons et libéralités

Ils correspondent au versement par des personnes physiques ou morales de dons résultant de l'appel à la générosité du public.

6. – Autres informations

6.1. – Le droit individuel à la formation (DIF)

Néant

6.2. – Engagements en matière de pensions et d'indemnités de départ à la retraite du personnel

Néant

6.3. – Les contributions volontaires

Néant

6.4 – La rémunération du commissaire aux comptes

Les comptes annuels sont certifiés par Monsieur Bruno Malivoire / Madame Céline Benetti, commissaire aux comptes (Acofex expertise audit).

6.5. – La rémunération des dirigeants

Le président et les autres membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération. Le fonds de dotation n'emploie pas de salariés.

6.7. – Les engagements du fonds de dotation

Néant

6.8. – Les informations sectorielles

Néant

7 – Tableaux

7.1. – Immobilisations

	Valeur début N	(+) augmentation		(-) diminution		Valeur fin N	Réévaluations valeur d'origine
		Réévaluation	Acquisition	Par cession	Par virement		
Immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles	144 409,00					144 409,00	
Immobilisations financières	15,00					15,00	
Total	144 424,00					144 424,00	

7.2. – Amortissements

	Valeur début N	(+) dotations	(-) diminutions sorties/reprises	Valeur fin N
Immo. incorporelles				
Immo. corporelles	1 232,86	946,33		2 179,19
Immo. financières				
Total	1 232,86	946,33		2 179,19

	Ventilation dotation aux amortissements de l'exercice			Provisions et amortissement dérogatoires	
	Amortissement linéaire	Amortissement dégressif	Amortissement exceptionnel	Dotations	Reprises
Immo. incorpo.					
Immo. corporelles	946,33				
Total	946,33				

	Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir sur plusieurs exercices			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations aux amortissements de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Prime de remboursements des obligations				NEANT

7.3. – Informations en matière de crédit-bail

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	total à payer	
Total						NEANT

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Total				NEANT

7.4. – Provisions pour risques et charges

Nature	Début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Fin exercice
Total					NEANT
Dont dotations et reprises					
Exploitation					
Financier					
Exception					

7.5.- Tableaux des engagements

Catégories d'engagement	Montant en K€	Commentaires
Engagements donnés : - effets remis à l'escompte non échus - garanties données (dont filiales, participations, entreprises liées) - engagements financiers divers - subventions reçues à reverser : subventions d'investissement non amortissables reçues des autorités de tarification - commandes à des fournisseurs d'immo. et autres engag. d'achat - crédit-bail immobilier - crédit-bail mobilier - achats et ventes de devises à terme non couverts		
Total		NEANT
Engagements reçus : - créances assorties de garanties : legs acceptés par le CA en attente de réalisation - abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune - chèques de caution		
Total		NEANT

7.6. – Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	Montant en K€	Commentaires
Emprunts obligataires convertibles Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
Total		NEANT

7.7. – Informations concernant le droit individuel à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	NEANT

7.8. – Subventions d'investissement

	Total fin N-1	Augmentations	Quote-part virée au résultat	Transferts	Total fin N
Subvention d'investissement amortissable					NEANT

7.9 – Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminution Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciations				
Total général				
Dot et reprises exploitation				
Dot et reprises financières				
Dot et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				NEANT

7.10 – Etat des créances

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	75,00	75,00	
Créances fiscales et sociales			
Autres créances			
Total	75,00	75,00	
Montant des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des prêts remboursés au cours de l'exercice			

7.11 – Etat des dettes

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	678,42	678,42	
Dettes fiscales et sociales	1 370,90	1 370,90	
Autres dettes			
Total	2 049,32	2 049,32	
Emprunts souscrits au cours de l'exercice			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice			

7.12 – Variation des fonds propres associatifs

Fonds associatifs	Solde initial A	Augmentations B	Diminutions C	Solde final D = A+B-C
<u>Fonds associatifs</u>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 000,00			3 000,00
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	169 822,99			169 822,99
Résultat de l'exercice		207,00		- 207,00
<u>Autres fonds associatifs</u>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
- apports				
- legs et donations				
- résultat(s)/contrôle de tiers financeur				
Ecart de réévaluation				
Subv d'invest sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)	35 000,00			35 000,00
Total	207 822,99	207,00		207 615,99

7.13 – Affectations de l'excédent disponible définitivement acquis

Origines :		
- excédent comptable définitivement acquis		- 207,00
- report à nouveau antérieur		169 822,99
- prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif		
Affectations :		
- report à nouveau	169 615,99	
- réserves (dont celles pour le projet associatif)		
- fonds associatif sans droit de reprise		

7.14 – Tableau de suivi des fonds dédiés (subventions de fonctionnement affectées)

Dettes	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Fonds dédiés sur subventions Fonds dédiés sur dons et legs					
Total					NEANT

7.15 – Tableau de suivi des fonds dédiés (ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations affectés)

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Ressources					
Dons manuels					
Legs et donations					
Total					NEANT

7.16 – Tableau de suivi des legs et donations

Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Total				NEANT

7.17 – Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				Solde (stock final) E=A-B-C+D
	A nouveau (stock initial) A	Utilisés B	Sorties vendues C	Stockées D	
Total					NEANT

7.18 – Tableau de suivi des dotations (pour les fondations et les fonds de dotation)

Détail par type de dotation	Solde au 1/1/N A	Augmentations B	Diminutions C	Solde au 31/12/N D=A+B+C
Total				NEANT

7.19 – Tableau du portefeuille de TIAP, valeur estimative du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (pour les fondations et les fonds de dotation)

Exercice Décomposition de la valeur estimative	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fraction du portefeuille évaluée : - au coût de revient - au cours de bourse - d'après la situation nette - d'après la situation nette ré estimée - d'après une valeur de rendement ou de rentabilité - d'après d'autres méthodes (à préciser)						
Valeur estimative du portefeuille						NEANT

7.20 – Variation de la valeur du portefeuille de TIAP (pour les fondations et les fonds de dotation)

Exercice	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Mouvements de l'exercice		
Montants à l'ouverture de l'exercice		
Acquisitions de l'exercice		
Cessions de l'exercice (en prix de vente)		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus en début d'exercice		
- acquis dans l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille		
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		
Autres mouvements comptables (à préciser)		
Montant à la clôture de l'exercice		NEANT

7.21. – Evènements relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles l'association à un lien de participation ou une influence notable
Immobilisations financières		
Créances		
Dettes		NEANT

7.22. – Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice
				NEANT

7.23. – Charges constatées d'avance

Libellés	
Total	NEANT

7.24 – Produits constatés d'avance

Libellés	
Total	NEANT

7.25 – Charges à payer

Libellés	
Fournisseurs – factures non parvenues	2 049,32
Total	2 049,32

7.26 – Produits à recevoir

Libellés	
Débiteurs divers – produits à recevoir	75,00
Total	75,00

7.27 – Charges exceptionnelles

Libellés	
Total	NEANT

7.28 – Produits exceptionnels

Libellés	
Total	NEANT

7.29 – Tableau d'évolution des effectifs

Libellés	N-1	N
Cadres, Non cadres, ...		
Total		NEANT

7.30 – Emprunt auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2021, l'engagement s'élève à la somme de	NEANT
Se décomposant comme suit :	
- capital restant dû	
- intérêts restant dus	